

Communiqué de presse du 22 mars 2020

Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et son Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) assurent la continuité des services publics essentiels - sécurité, salubrité et solidarité - afin de favoriser le confinement, seule mesure pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades

1

- **Salubrité publique**

Collecte

Pour les communes de **Troyes et Rosières-près-Troyes** collectées en régie, les collectes de **déchets verts**, facilement compostables, **sont abandonnées** pour lors afin que les équipes puissent se concentrer sur les autres types de déchets.

Pour les communes **de Troyes, la Chapelle Saint-Luc et Rosières-près-Troyes**, la collecte des **ordures ménagères** est **maintenue** aux jours habituels. Toutefois, le ramassage peut être plus tardif. Afin d'éviter les croisements d'équipe et de permettre d'assurer le service sur la durée, les équipes interviennent en effet sur un secteur élargi.

À Troyes, la collecte du **tri** aura dorénavant lieu **une semaine sur deux**. Le contenu des sacs de tri étant par essence imputrescible et non périssable, nous vous remercions dans la mesure du possible de le conserver à votre domicile jusqu'à la prochaine collecte sélective. Ainsi, la semaine prochaine, seules les zones Nord et Centre seront collectées pour le tri à Troyes. Le secteur Sud sera collecté la semaine suivante.

Pour lors, dans toutes les autres communes de Troyes Champagne Métropole, toutes les collectes sont assurées normalement.

Encombrants

Pour rappel, compte-tenu du fait que ces endroits sont difficilement désinfectables, et que les sorties doivent être réservées aux activités essentielles, toutes les déchetteries sont fermées depuis mardi 17 mars.

Pour le ramassage des encombrants, seuls les rendez-vous pour enlèvement pris antérieurement **pour Troyes** (effectués en régie) sont encore honorés. **Plus aucun nouveau rendez-vous n'est pris pour l'instant.**

Sur toutes les autres communes, le prestataire qui assure habituellement ce service ayant cessé son activité, l'enlèvement **n'est plus assuré.**

- **Fourniture de masques**

Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes s'efforcent de trouver tous les équipements de protection nécessaires avec l'objectif de soutenir toute la chaîne santé, sécurité, salubrité et solidarité.

Cet intérêt national est soutenu par la **mobilisation des forces locales** (entreprises, administrations) pour obtenir et **acheter des masques à destination de tous les professionnels de santé y compris les métiers indispensables tant privés (commerçants) que publics** (personnels de sécurité, de salubrité, de solidarité dont l'accueil d'enfants et d'aînés).

Ainsi **350 000 masques chirurgicaux ont été commandés vendredi 20 mars par Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes** et ce, après avoir obtenu l'autorisation du Préfet du Département et de l'Agence Régionale de Santé.

La Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole **consacrent et proposent tous leurs moyens humains et matériels pour coordonner les actions d'achats et de logistique.**

L'ARS a confié à nos 3 collectivités la responsabilité de coordonner, avec l'appui des services de l'Education Nationale pour les écoles et du Conseil Départemental pour les crèches, la dotation de masques pour les personnels des crèches et des écoles maternelles, qui sera assurée en début de semaine, le temps de recevoir les masques et d'organiser les circuits de distribution en fonction des besoins quotidiens.

- **Commerces**

Marchés extérieurs

Seuls les marchés alimentaires sont maintenus.

Les marchés extérieurs du samedi (Halles) et du dimanche (Chartreux) sont maintenus pour les seuls étals alimentaires des abonnés, qui sont là aussi espacés pour respecter les distances de sûreté.

Pour rappel, ce déplacement au marché n'est possible qu'en ayant rempli une autorisation de déplacement.

Adaptation des horaires du marché des Halles

Afin de répondre au souhait de la majorité des commerçants mais surtout de correspondre à la réalité des flux, **les horaires du marché couvert des Halles,**

qui demeure ouvert et bénéficie d'un traçage permettant de respecter les distances de sécurité, sont adaptées comme suit à compter de lundi 23 mars :

Du lundi ou jeudi : de 8h à 13h (au lieu de 8h45-12h45 / 15h30-19h)

Vendredis, samedis : 7h-19h (horaires inchangés)

Dimanches : 9h-13h (horaires inchangés)

Fermeture des commerces alimentaires entre 22h et 7h du matin

Depuis le 20 mars 2020 à 22h00 et jusqu'à nouvel ordre, l'exploitation des commerces alimentaires de toute nature, réalisant des ventes sur place et/ou à emporter, dont les épicerie de nuit et autres commerces, est interdite à Troyes par arrêté municipal entre 22h et 7h, du lundi au dimanche inclus afin de limiter le regroupement des individus.

En effet, les commerces alimentaires sont ouverts en journée et accessibles, et permettent à tout individu de procéder aux achats alimentaires et non-alimentaires de première nécessité. Il a en outre été constaté sur le territoire communal, à de multiples reprises, que des individus se regroupaient à partir de 22h au sein des commerces alimentaires dont les ouvertures sont tardives et épicerie de nuit, en dehors des motifs de déplacements autorisés par décret, afin notamment de rechercher des contacts sociaux et non pour l'achat de produits de première nécessité. Ces discussions et des échanges verbaux à proximité immédiate d'autres individus, dans des endroits confinés et non aérés, génèrent un risque patent de transmission du virus COVID-19.

- **Dispositifs en faveur des commerces pouvant demeurer ouverts**

Fourniture de parois de protection

La Ville de Troyes travaille sur la fourniture de parois de protection anti-projections aux commerçants troyens qui peuvent demeurer ouverts. Les commerçants désireux de bénéficier d'un tel dispositif sont priés de se faire connaître auprès des managers du commerce qui effectuent un recensement avant fabrication ou commande pour une livraison dans les meilleurs délais.

Cette demande doit s'effectuer par mail manager-commerce@ville-troyes.fr avec une photo de leur banque d'accueil, sa hauteur, sa profondeur et sa largeur.

Marquages au sol

Depuis le 18 mars, les gardes-champêtres de la Ville de Troyes, en liaison avec les commerçants et professionnels concernés ont réalisé des marquages à la peinture sur l'espace public au droit des magasins troyens. Ils permettent notamment aux commerçants alimentaires et pharmacies, autorisés à rester ouverts, de faire respecter les distances minimales nécessaires entre les clients.

Ces marquages ont également été effectués à l'intérieur du marché couvert des Halles par les services techniques mutualisés. Ils ont également été réalisés devant les distributeurs de billets et les autres commerces ou services ayant l'autorisation de demeurer ouverts.

Après le centre-ville, cette mission est étendue aux autres quartiers troyens.

- **Respect du confinement**

Le confinement doit être scrupuleusement observé, sans céder à la panique. Nous vous rappelons la nécessité d'appliquer les mesures barrières, y compris au sein de votre foyer afin de vous protéger, protéger les autres et vos proches.

Les agents de la Police Municipale et les gardes-champêtres en lien avec la Police Nationale poursuivent leurs contrôles des autorisations, qui peuvent donner lieu à verbalisation pour les personnes ne pouvant justifier de leur sortie. L'amende s'élève à 135€.

Pour que ces règles primordiales soient respectées par chacun et en vertu des pouvoirs de police générale confiés au maire et des obligations de propriétaire, **les parcs et jardins - parc des Moulins, jardin de Chevreuse, jardin du Rocher, jardin de la vallée suisse, jardin du Beffroi, parc Henri-Terré et complexe sportif de Foicy- sont fermés au public et interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.**

La règle pour enrayer la propagation de l'épidémie est bien le confinement, la sortie devant être en responsabilité purement dérogatoire.

- **Information des citoyens**

Des SMS sont déclenchés tous les jours pour tenir informés alternativement les habitants de Troyes Champagne Métropole et les Troyens. **Si vous n'avez pas reçu ces messages d'alerte, vous êtes invités à vous inscrire sur les sites <https://troyes-champagne-metropole.fr/actualite/covid-19-faq/> ou <https://www.ville-troyes.fr/covid-19-des-reponses-a-vos-questions/>**

Ils sont complémentaires aux messages de télé-alerte (dispositif de message vocaux, identiques à ceux passés durant les épisodes de crue) déclenchés en cas de danger. Les personnes possédant un numéro fixe hors liste rouge, sont automatiquement concernées par les messages de télé-alerte. Ceux sur liste rouge ou qui désirent être appelés sur leur portable doivent s'inscrire sur les sites www.troyes-cm.fr ou www.ville-troyes.fr

Le standard mutualisé est joignable du lundi au vendredi au 03 25 42 33 33 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h afin de répondre à vos questions sur le service public.

Une Foire aux questions (FAQ) recensant les principales questions posées au standard et via les réseaux sociaux par les habitants et usagers est en ligne sur le site Internet de la Ville de Troyes et accessible depuis celui de Troyes Champagne Métropole (Rubrique COVID).

Les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) et les sites Internet de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole permettent de vous tenir informés en temps réel.

- **Solidarité**

- **Aînés**

Les agents des Résidences autonomie (RPA) troyennes et de la MARPA d'Estissac sont mobilisés pour préserver nos aînés (réduction des visites, hygiène renforcée, dialogue et écoute)

Un appel quotidien est effectué par le CMAS aux personnes fragiles et aux aînés troyens qui en ont exprimé la demande suite à la suspension des activités des espaces intergénérationnels.

- **Organisation de l'accueil des enfants**

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Troyes a mis à disposition de l'État son savoir-faire (100 agents) et ses locaux (crèches, écoles) pour l'accueil des enfants du personnel de soin.

100 places ont ainsi été armées dans 2 crèches (Centre Petite Enfance et crèche Québec) ouvertes de 5h30 à 21h30 sur réquisition par l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Le personnel municipal (Atsem) est également mis à disposition au sein de 3 écoles déterminées par l'Education nationale (Paul-Bert, Charles-Chevalier et Cousteau) entretenues par la collectivité.

Une plateforme de recueil des demandes a été mise en œuvre, son adresse a été communiquée aux secteurs concernés (par l'ARS pour le secteur médical et sanitaire et le CD 10 pour le secteur médico-social). L'adresse n'est pas communiquée au grand public pour éviter tout afflux de personnel non concerné. Ces demandes sont analysées quotidiennement.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube (DSDEN) affecte les enfants d'âge scolaire aux structures ouvertes en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour les mercredi et week-end tandis que la PMI gérée par le Conseil départemental affecte les enfants aux crèches.

Cette semaine, 8 à 12 enfants ont été accueillis quotidiennement au Centre de la Petite Enfance par 11 professionnelles (amplitude d'accueil possible de 5h30 à 21h30).

En raison du très petit nombre d'enfants accueillis dans les écoles (moins de 10 chaque jour dont seuls 2 à 3 enfants mangent), le repas est pour lors tiré du sac.

La micro-crèche de Villechétif, gérée par Troyes Champagne Métropole est fermée pour 14 jours.

Accompagnement des plus démunis

Une astreinte sociale est mobilisable pour répondre aux besoins urgents.

Une permanence est assurée le mercredi de 11h à 12h pour les personnes domiciliées qui reçoivent leur courrier au CMAS

Le foyer de jeunes travailleurs fonctionne normalement

6

- **Accès à la culture à distance**

La Médiathèque Jacques-Chirac propose depuis plusieurs années de multiples services numériques sans surcoût à ses abonnés (emprunt d'E-book, de films, de plus de 1000 titres périodiques, cours de langues, de code, de soutien scolaire, téléchargement de logiciels multimédia...) réunis dans un service appelé « La Médiathèque dans mon canapé ».

Le confinement étant la règle et les sorties devant demeurer dérogatoires, afin de permettre à tous de vivre au mieux ce nécessaire repli, l'inscription à la Médiathèque sera gratuite pour tous jusqu'au 30 juin 2020 et possible à distance en suivant les instructions sur www.troyes-champagne-mediatheque.fr

Afin de ne pas bloquer les cartes de prêt et ainsi l'accès à ses nombreux services, la Médiathèque a d'ores et déjà prolongé les durées d'emprunt des livres physiques des abonnés, ceux-ci ne pouvant être rendus durant la fermeture actuellement observée par les établissements.

Dans le même esprit, **les règles de prêts en téléchargement sont élargies :**

- pour la presse en ligne : 20 magazines au lieu de 10 habituellement
- Vidéo à distance (VOD) : 4 vidéos au lieu de 3

250 nouveautés sont en outre venues enrichir le catalogue déjà riche de 50 000 livres numériques.

La Médiathèque proposera tous les jours via ses réseaux sociaux des infos, conseils de lecture E-books, films et valorisation des titres de presse en ligne.

Comptant sur votre compréhension et votre esprit de responsabilité, Troyes Champagne Métropole, la Ville de Troyes et le CMAS sont à vos côtés et se tiennent à votre disposition.

Soyez responsables, restez chez vous.

En cas de symptômes d'une infection respiratoire ou de fièvre au-dessus de 37,5 degrés, restez à la maison, contactez votre médecin et limitez le contact avec d'autres personnes autant que possible. N'appellez le 15 qu'en cas de forte fièvre ou de difficultés respiratoires.